



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : FINANCES

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2026

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2026.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 150 009 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 23 juin 2025, le Conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Juste une mise au point, pour l'action « Voyages Voyages ». Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 80 %.

L'association Juste une mise au point a informé la Direction des Affaires Culturelles de la non réalisation de l'action précitée et sollicite le transfert de la subvention qui lui a été accordée sur un projet qu'elle mènera au cours de l'année 2026.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification de l'objet de la subvention accordée lors de sa séance du 23 juin 2025 à l'association Juste une mise au point comme suit « Pour l'organisation d'une exposition sous forme de parcours photographique au centre-ville de Dijon, au cours de l'année 2026 ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Juste une mise au point lors du Conseil Municipal du 23 juin 2025 comme suit "Pour l'organisation d'une exposition sous forme de parcours photographique au centre-ville de Dijon, au cours de l'année 2026" ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 52

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 7

DONT 4 PROCURATION(S)